

Association sportive DES LYCEES VAUVENARGUES

Cette association est ouverte à tous les élèves. Elle est statutairement autorisée au sein de l'établissement. Elle est animée et gérée par des personnels éducatifs, élèves et parents.

► Son rôle

- Offrir à tous les élèves la continuité des actions éducatives et pédagogiques
- Favoriser la pratique sportive volontaire
- Permettre l'apprentissage de la vie associative

► Ses actions

- Animation (tournois internes...)
- Compétition (championnats officiels...)
- Encourager la participation au **cross départemental** qui se déroule à Bouc Bel Air en Novembre (équipes de 5 élèves). Les élèves doivent se présenter dès la rentrée auprès de leur professeur. Formation (juges et arbitres...)
- Possibilité de ½ cotisation à partir de février (10 € et certificat médical dès la 1^{ère} séance).

► Pour le lycée général et technologique :

- Permettre aux élèves de **terminales uniquement** de s'inscrire au trimestre pour l'approfondissement d'une pratique EPS notée au baccalauréat (volleyball, acrosport, escalade, basket) pour une cotisation de 7 euros accompagnée d'un certificat médical.
- Possibilité en AS Danse de s'inscrire en plus à une programmation de spectacles de danse contemporaine pendant l'année. L'inscription se fait en début d'année (voir les modalités auprès de Mme Goukassian).

► Activités physiques sportives et artistiques proposées :

- Volley-ball, basket-ball, football, rugby, tennis de table, badminton, athlétisme, escalade, musculation, yoga, stretching, danse contemporaine...

BULLETIN D'ADHESION

(un bulletin par élève)

Association sportive des lycées Vauvenargues

A compléter et à joindre à votre règlement le jour de l'inscription

NOM et Prénom de l'élève :

Niveau d'études en 2019-2020 :

Somme de 20 € versée par chèque à l'ordre de "**Association Sportive Vauvenargues**".

A la date du 20 octobre 2020, tous les chèques reçus seront encaissés et non remboursables.

Les élèves qui changeraient d'avis devront le signaler absolument avant cette date.

Merci de rappeler au dos de votre chèque les nom et prénom de(s) élève(s), date de naissance et le niveau d'études en 2019-2020

La maison des lycéens M.D.L.

La Maison des Lycéens (MDL) une association loi 1901 au service des lycéens qui aide au développement dans les domaines scolaire, culturel, artistique, sportif, humanitaire et dans la gestion de leurs espaces. Elle donne aux élèves l'occasion de s'engager dans des clubs, des projets, de faire l'apprentissage de leur autonomie et de prendre des responsabilités importantes.

Elle se substitue au foyer socio-éducatif.

Le texte de loi concernant l'abaissement de l'âge minimal pour prendre des responsabilités associatives est paru le 30 juillet 2011 :

« Les mineurs de seize ans révolus peuvent librement constituer une association. Sous réserve d'un accord écrit préalable de leur représentant légal, ils peuvent accomplir tous les actes utiles à l'administration ».

La Maison des Lycéens fonctionne en relation étroite avec le conseil des délégués pour la vie lycéenne et la commission culturelle proposant divers ateliers tels que : Astronomie, Chorale, Ciné-club, Danse, Écriture de nouvelles, Éloquence, Jeux de Rôles, Musiques Actuelles, Photo, Théâtre, Écologie et Web-Radio.

La MDL participe aussi à l'élaboration du Carnaval du lycée, du Bal de fin d'année, des Journées Portes-ouvertes et aux aides et financements des sorties scolaires au court de l'année.

Pour cette prochaine année scolaire, le montant de la **cotisation, est de 10 €** (7 € par élève supplémentaire scolarisé aux lycées Vauvenargues).



BULLETIN D'ADHESION

(un bulletin par élève)

MDL des lycées Vauvenargues

A compléter et à joindre à votre règlement le jour de l'inscription

NOM et Prénom de l'élève :

Niveau d'études en 2019-2020 :

Somme de 10 € versée par chèque à l'ordre de "**MDL VAUVENARGUES**"

Merci de rappeler au dos de votre chèque les nom et prénom de(s) élève(s) et le niveau d'études en 2019-2020.